

SORBONNE UNIVERSITE- FACULTE DES LETTRES- UFR DE LANGUE FRANCAISE

ETUDIANTS PRIMO-ENTRANTS- LICENCE 1 LETTRES 2024/2025

PRÉPARER MA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 : [Faculté des Lettres- page web](#)

Les enseignements de licence 1 et 2 de Lettres ont lieu sur le site de Malesherbes, 108 boulevard du Malesherbes 75017 Paris, sauf indication contraire (métro Malesherbes).

La rentrée se déroule le **lundi 16 septembre 2024** conformément au calendrier facultaire (cours magistraux -CM- et travaux dirigés -TD-).

Les informations sont consultables sur [l'ENT de l'UFR de langue française](#) (compte ENT actif) ou sur le [Moodle externe](#) : calendrier facultaire, brochures des formations, emplois du temps, etc..

CONTACTS

Quatre UFR de Lettres existent à SU :

- ❖ **UFR de Langue française** : Licence 1 Lettres modernes et Sciences du langage/ LAS : [@contacter UFR Langue française](#)
- ❖ **UFR de Littérature française et comparée** – Licence 1 LEMA/LAS : [@contacter UFR Littérature](#)
- ❖ **UFR de Latin/ UFR de Grec** – Licence 1 Lettres classiques : [@contacter UFR Latin/Grec](#)
- ❖ **UFR de Sociologie et informatique pour SH** : 28 rue Serpente, 75006 Paris [@contacter UFR Sociologie et informatique](#)
- ❖ **Scolarité** : [@contacter Scolarité](#)
- ❖ **Service des bourses** : Ilot Champollion, 18 rue de la Sorbonne, 75005 Paris [@contacter Service bourses](#)

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (IA)

- ❖ 1^{ère} inscription à Sorbonne Université : [Portail IA WEB Primo](#)
- ❖ Réinscription à l'Université : [Portail IA WEB Réins](#)
- ❖ [Portail PJ WEB](#)
- ❖ Pour les problèmes suivants : carte étudiant, certificat de scolarité, information pour le règlement de la CVEC, transmission de la notification de bourse : contacter le service des inscriptions administratives au 01 40 46 41 60/ 41 61/ 41 62 ou par le biais du formulaire de contact : [@contacter Scolarité](#)

Dès que l' IA est finalisée:

- ✓ Activation du compte ENT
- ✓ Activation de la messagerie Sorbonne Université (SU)- Possibilité de redirection de la messagerie

NB : en cas de problème de connexion, contacter l'assistance informatique exclusivement (l'UFR ne gère pas l'accès à l'ENT) : [@SOS ENT](#)

A noter :

- ✓ Les demandes de validation d'acquis (VAC) sont à effectuer en début de semestre, auprès du secrétariat (formulaire à compléter)
- ✓ Les demandes de dispense d'assiduité sont à formuler auprès du secrétariat (formulaire + justificatif) dès la rentrée (date limite pour le 1^{er} semestre : 16 octobre)
- ✓ Demande de réorientation : uniquement à partir du second semestre
- ✓ Annulation d'inscription : contacter le service de la scolarité [@contacter Scolarité](#)

L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE (IP)

- ❖ Les inscriptions pédagogiques se font au début de chaque semestre et valent inscription aux examens. Se connecter au [Portail IP WEB](#) aux dates d'inscription, via l'ENT/ Scolarité/ Inscription pédagogique.

Dates IPweb :

- Doubles Licences & Majeures/mineures Licence 1 : **12/09/2024 à 10h**
- Licence 1 et DU1 : **12/09/2024 à 15h**
- Clôture des IP : **07/10/2024 à 15h**

- ❖ **Préparer** son inscription pédagogique : consulter les [brochures des formations](#) et les emplois du temps.

Chaque UFR diffuse les emplois du temps des enseignements qu'elle délivre : voir [UFR via ENT](#)/ [Moodle externe](#)

- Enseignements de Langues vivantes : [UFR de langues](#) ou le [SIAL](#) -Service d'innovation pour l'apprentissage des langues
- Enseignements de crédits libres : en fonction des parcours, consulter les horaires proposés par les UFR concernées. Pour le sport, [@contacter Service des sports](#)

- ❖ **Finaliser** son inscription pédagogique pour l'envoi au format pdf sur votre messagerie du contrat pédagogique (la page récapitulative de l'inscription aux cours et TD ne constitue pas le contrat pédagogique).

- ❖ **Vérifier** son contrat pédagogique (correspond à l'emploi du temps du semestre) : **pour chaque enseignement, un horaire et une salle doivent être affichés**. Dans le cas contraire, contacter au plus vite l'UFR qui gère cet enseignement : [UFR via ENT](#). En l'absence d'inscription pédagogique sur un enseignement, un zéro sera attribué pour le semestre.

EXAMENS

- ❖ Le règlement des études est à consulter sur l'ENT (MCC générales 2024-2025).
- ❖ Au sein de l'UFR de langue française, deux modalités d'évaluation sont proposées en licence, le contrôle continu et le contrôle mixte : **consulter la rubrique Examens** de l'UFR de langue française et des autres UFR, le cas échéant.
- ❖ La session de rattrapage (session 2) est proposée les modules évalués en contrôle mixte, en cas de non compensation de l'UE, du semestre ou de l'année. A noter que les notes de session 2 annulent et remplacent celles de la session 1, même si elles sont inférieures.

BONNE RENTRÉE À TOUTES ET À TOUS !